

Objectifs :

Permettre aux électriciens de mettre en application les prescriptions de sécurité définies par la norme NF C 18-510 lors de l'exécution d'opérations électriques sur les ouvrages électriques et leur faire acquérir les démarches et les modes opératoires nécessaires à la préparation et à la réalisation des travaux électriques dans l'environnement électrique.

S'assurer de leur aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et situations propres à leurs établissements.

Ce programme est adapté à la finalité de l'habilitation qui sera délivrée.

Cette formation conduit à **une ou plusieurs** habilitations suivantes :

B1 - B1V - B2 - B2V - BR - BC - HC - H1 - H1V - H2 - H2V

Personnes concernées :

Tout électricien ou technicien chargé d'assurer des consignations, des travaux, des dépannages, interventions ou essais sur des ouvrages électriques en basse tension.

Prérequis :

Connaissances de base en électricité ou bonne expérience pratique professionnelle.

Durée préconisée :

De 3 à 4 jours, à raison de 7 heures par jour en présentiel.

Périodicité :

La périodicité recommandée par la C18-510-1 est de 3 ans.

Nombre de stagiaires par session :

Groupe de 12 personnes.

Moyens pédagogiques :

Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues.

Mise en œuvre des moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités.

Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire sur notre site pédagogique approuvé par SERECT.

Remise à chaque stagiaire d'un cahier d'exercices regroupant les divers thèmes.

Support de formation téléchargeable en format numérique.

Formateur spécialisé et habilité.

Modalités d'évaluation de la formation :

Evaluation théorique par des tests d'aptitude complétés par le stagiaire, afin de définir son niveau d'acquisition des connaissances.

Evaluation pratique en fonction du niveau d'habilitation retenu.

Validation de la formation :

A l'issue de la formation, une attestation de formation et une proposition de titre d'habilitation est adressée à l'employeur, afin de l'aider à définir le contenu du titre d'habilitation.

Programme :

TRONC COMMUN 2 :

- Les dangers de l'électricité
- La réglementation - Les responsabilités
- Rappel sur les lois élémentaires de l'électricité.
- Régime du neutre, électrisation et électrocution (évaluation des risques, exemple d'accidents).
- Définition des règles de la norme NF C 18510.
- Formation à l'habilitation Basse Tension et Haute Tension.
- Les mesures de sécurité.
- Consignation et déconsignation, travaux dans le voisinage de pièces nues sous tension, et intervention de dépannage et connexion en BT ou HTA.
- Mise en pratique des règles de sécurité et présentation du matériel (sécurité lors des opérations de mesurage, appareils électriques amovibles et portatifs à main).
- Les EPI
- Prescriptions pour intervention dans l'environnement électrique.
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique.

Exercices pratiques par module spécifique.